

Assurance-chômage—Loi

selon moi, une manœuvre inqualifiable. Le gouvernement se livre au chantage. Si nous n'avions pas accepté les conditions du gouvernement, nous aurions été tenu responsables du maintien de ces dispositions injustes et inéquitables qui existent depuis 12 ans.

● (1140)

Nous avons donc saisi cette occasion, monsieur le Président, d'effectuer la révision qui s'imposait à la loi sur l'assurance-chômage, d'écouter des témoignages et de voir quelles améliorations nous pouvons apporter à la loi afin qu'elle corresponde mieux à la situation actuelle. Nous aurions pu non seulement supprimer les échappatoires comme celle de l'affaire Vicky Silk et étendre les critères d'admission variables, mais également voir de quelle façon améliorer la loi sur l'assurance-chômage pour mieux l'adapter à la réalité actuelle.

Nous aurions donc en cette possibilité et, sur ce plan, je dois dire que je ne suis pas d'accord avec le ministre, selon lequel ce n'est pas le temps de procéder à une refonte totale de la loi sur l'assurance-chômage. A mon avis, le moment est bien choisi, et j'ai l'intention de le démontrer. Les choses vont si mal, dans ce domaine, et les espoirs d'amélioration sont si lointains que toutes les dispositions de la loi sont dépassées à l'heure actuelle. Un nouveau problème se pose aujourd'hui, celui des personnes dont les prestations viennent à échéance. Leur nombre augmente au rythme de 50,000 ou 60,000 par mois.

Je dois dire que nous avons accepté de limiter le débat à une journée; nous avons accepté, à contrecœur, de débattre pendant une journée les amendements présentés par le gouvernement, et non parce que nous n'approuvons pas la suppression de l'article 12, des dispositions visant à mettre sur un pied d'égalité les femmes, grâce aux prestations de maternité, ainsi que les parents adoptifs. Cependant, ce que nous reprochons au gouvernement, c'est de nous proposer cette mesure à la dernière minute et de nous dire que si nous n'en terminons pas l'étude en un jour, ce sera de notre faute si les prestations de maternité ne sont pas modifiées, si le versement de prestations aux parents adoptifs n'est pas ajouté aux dispositions de la loi ou si les dispositions d'abrogation sont prolongées.

En ce qui concerne ces dernières, soit dit en passant, et les critères d'admission variables, je dois dire que j'y suis pour quelque chose. C'est notre parti, par mon intermédiaire, en ma qualité de porte-parole, qui a proposé d'adopter les critères d'admission variables lorsque le bill a été modifié la dernière fois en vue de surmonter, à l'époque, un problème de disparité régionale. Par la suite, naturellement, ce problème s'est posé à l'échelle nationale. J'ai l'intention également de signaler à la Chambre qu'il est indispensable d'étendre les critères d'admission variables et de donner au gouvernement le pouvoir, en raison de la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Vicky Silk, de prendre des décisions concernant les pêcheurs, surtout ceux des Grands Lacs et des régions septentrionales.

Avant de remanier complètement la loi sur l'assurance-chômage, nous devons nous demander comment nous comptons assumer le coût de ces dispositions. Au cours d'une rapide

discussion au sujet de ce projet de loi, lorsque le comité examinait les prévisions de dépenses du ministre compétent, j'ai essayé d'obtenir de celui-ci la promesse que les primes d'assurance-chômage n'augmenteront pas. J'ai signalé à l'époque, et je le répète aujourd'hui, qu'une augmentation des primes en ce moment dissuadera les entreprises privées de créer des emplois, car cela leur imposera un fardeau supplémentaire, surtout aux petites entreprises. Je n'ai pas obtenu cette promesse du ministre au cours des audiences du comité.

Mlle MacDonald: Moi non plus.

M. McGrath: J'ai remarqué que le ministre n'en a pas parlé pendant son exposé, si ce n'est pour dire que les modifications apportées à la loi entraîneront de nouveaux frais pour la caisse d'assurance-chômage. J'attends avec impatience l'étude en comité plénier pour pouvoir poser la question au ministre.

A l'heure actuelle, plus d'un milliard de dollars par mois est versé en prestations d'assurance-chômage. Nous avons passé ce cap à la fin de l'an dernier. Voyons un peu où en est aujourd'hui le niveau de la caisse d'assurance-chômage. En janvier 1983, 1.05 milliard de dollars a été versé en prestations à 1.5 million de Canadiens. En février, ce chiffre a diminué légèrement, passant à 997 millions de dollars, mais l'écart est négligeable. En mars, les prestations sont montées à 1.47 milliard de dollars, répartis entre 1.5 million de Canadiens. Les prestations versées en mars ont augmenté de 46 p. 100 par rapport à la même époque l'an dernier. En 1982, un montant record de 8.4 milliards de dollars a été versé aux Canadiens sous forme de prestations d'assurance-chômage. Bien entendu, cette année, nous allons battre ce record.

Je suis convaincu que si nous voulons faire le nécessaire pour financer les modifications qui s'imposent, ces changements humanitaires que nous, de l'opposition officielle, approuvons, il faudra procéder à une refonte totale de la loi sur l'assurance-chômage, quoi qu'en pense le ministre, car le problème que nous connaissons à l'heure actuelle va durer encore plusieurs années. C'est ce que nous disait le ministre des Finances (M. Lalonde) dans les prévisions que contenait son exposé budgétaire.

Le gouvernement a perdu beaucoup de temps. Comment se fait-il que nous nous occupions maintenant de ces changements qui touchent les prestations de l'article 46 et les étendent à l'adoption? Ils découlent d'une étude, commandée par le ministre, sur l'assurance-chômage dans les années 80, étude confiée à un groupe de travail. Le ministre dispose du rapport de ce groupe depuis juillet 1981. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a en main les recommandations de ce groupe de travail depuis plus de deux ans et, pourtant, il se présente à la Chambre et nous dit: «nous avons une journée pour adopter ce projet de loi». Si ce n'est pas une façon malhonnête et irresponsable de traiter le parlement, j'ignore ce que c'est. Je n'en tiens pas le ministre entièrement responsable, car il n'a rien à voir dans la conduite des travaux de la Chambre, mais son collègue, le président du Conseil privé (M. Pinard) est certainement à blâmer.